



COMMUNE D'AUBONNE

Conseil communal

Extrait du procès-verbal de l'assemblée du 23 novembre 2010

Présidence : M. Philippe Creteigny

LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

vu le préavis municipal du 21 septembre 2010 n° 7/10 "Association intercommunale scolaire de Aubonne - Gimel - Etoy ASSAGIE"

ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet

considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

d é c i d e

de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1. accepte la création d'une association scolaire intercommunale Aubonne-Gimel-Etoy, ASSAGIE.
2. adopte les statuts de ladite association, sous réserve de l'aval du Conseil d'Etat.
3. désigne deux délégué(e)s et un(e) suppléant(e) au futur Conseil Intercommunal, conformément à l'art. 6 des dits statuts, lettre b.

Au nom du Conseil communal

Le président

La secrétaire

Ph. Creteigny

R.-M. Regidor

Le délai référendaire de 20 jours partira dès la publication de l'approbation cantonale dans la FAO.